

Questions orales

Saucier a acheté son poste à la SRC. J'ai fait remarquer, comme elle l'a fait publiquement elle-même, qu'elle avait versé des contributions à plusieurs partis politiques sur une longue période.

Tous les partis politiques doivent recueillir des fonds. J'attire son attention sur un article qui lui a peut-être échappé: «Le Parti réformiste va bientôt solliciter des dons auprès des sociétés en Nouvelle-Écosse afin de constituer des réserves en vue des élections. Ce parti a dit que, à l'échelle nationale, il devait réunir 2,4 millions de dollars pour les prochaines élections, où il présentera des candidats dans 295 circonscriptions. Si vous pouvez vous départir de 125 \$ et souhaitez rompre le pain avec Preston Manning, voilà votre chance. Le chef du Parti réformiste sera à Halifax pour un dîner de financement.»

Les partis politiques doivent se financer. Le député sera sûrement d'accord avec moi pour dire qu'il ne serait pas raisonnable d'empêcher tous les Canadiens qui font des dons à des partis politiques de servir à un titre quelconque le gouvernement du Canada.

* * *

[Français]

LA BOSNIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Hier, le ministre des Affaires étrangères démontrait le manque de leadership du Canada dans le dossier de la Bosnie en refusant de rendre publique la position canadienne quant à la force de réaction rapide, et ce, alors qu'au même moment, derrière des portes closes, le ministre de la Défense, lui, donnait son aval lors d'une réunion de l'OTAN.

Maintenant que l'on sait, gracieuseté des médias et du ministre de la Défense, que le Canada donne son aval à la mise sur pied d'une force de réaction rapide en ex-Yougoslavie placée sous le contrôle de l'ONU, la vice-première ministre peut-elle nous dire si son gouvernement entend participer avec des troupes ou par un apport logistique à cette force de réaction rapide?

[Traduction]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme il le sait, d'autres pays alliés participant aux efforts de paix en Bosnie poursuivent des consultations en vue de la mise sur pied d'une force de réaction rapide.

Le premier ministre a déclaré au début de la semaine à la Chambre que nous sommes au courant des plans que l'on est en train de mettre au point, mais que le Canada ne participe pas pour le moment. Au moment où je vous parle, la situation n'a pas changé. Le Canada ne participe pas à ce projet, et la décision d'y participer n'a pas encore été prise.

• (1130)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, alors que les États-Unis se montrent maintenant tièdes vis-à-vis la mise sur pied d'une force de réaction rapide, ce qui entame sérieusement la détermination de la communauté internationale pour consolider la présence des Casques bleus en Bosnie, la vice-première ministre peut-elle nous indiquer si elle partage l'avis du secrétaire britannique au Foreign Office à l'effet que si la force de réaction rapide ne se matérialise pas, la seule option possible maintenant serait le retrait des Casques bleus de Bosnie?

[Traduction]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a 35 pays qui participent aux efforts de paix en ex-Yougoslavie, et le Canada est l'un d'entre eux. Le député me pose des questions au sujet des autres pays, mais ma réponse ne peut porter que sur le Canada. J'ai répondu à cette question et je ne peux rien dire de plus.

* * *

LE PROJET DE LOI C-69

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, depuis presque le tout début de cette législature, en 1994, le gouvernement tente de réviser, à la Chambre des communes, les limites des circonscriptions électorales. Le dernier projet de loi en ce sens, le C-69, après s'être fait ballotter d'une chambre à l'autre, revient à la Chambre des communes. Cette mesure législative fera augmenter le nombre de députés et accroître de 6 millions de dollars les frais associés au remaniement de la carte électorale. Hier soir, en Ontario, nous avons constaté que les Canadiens ne veulent pas consacrer de telles sommes à la Chambre des communes.

Le leader du gouvernement à la Chambre acceptera-t-il désormais de prendre les mesures qui s'imposent, soit de retirer le projet de loi C-69, de faire épargner 6 millions de dollars aux contribuables et de laisser le processus de délimitation des circonscriptions électorales suivre son cours normal?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, dans sa question, le député porte un jugement défavorable et injuste sur le travail accompli par les députés qui, pour la première fois, grâce à la réforme parlementaire, ont pu eux-mêmes rédiger et présenter un projet de loi. Au lieu de faire des critiques injustifiées, le député devrait reconnaître le bon travail de ses collègues et inciter ses amis au Sénat à respecter les désirs des représentants élus à cette Chambre et à adopter ce projet de loi.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien combien d'amis j'ai au Sénat.

Hier soir, en Ontario, le premier ministre élu, Mike Harris, a battu les libéraux parce qu'il proposait, entre autres choses, de réduire de 25 p. 100 le nombre de sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario. Si le gouvernement n'est pas disposé à laisser le